

Conditions générales de vente de STEEL s.a.-n.v.
26/02/2010

1.1 Application

Sauf s'il en est convenu expressément par écrit entre les parties, les clauses et conditions reprises aux présentes constituent l'ensemble des accords et conventions conclues entre Acheteur et Vendeur, nonobstant toutes dispositions contraires pouvant figurer sur les bons de commande ou autres documents émis par l'Acheteur.

1.2 Offre et prix

Les offres et conditions sont sans engagements, la commande n'étant définitive qu'après notre acceptation. Sauf stipulation contraire, tous nos prix sont nets sans escompte pour le matériel départ nos bureaux, emballage et port à porter en facture. Sauf acceptation expresse de notre part, les études, dessins et autres documents remis restent notre propriété et ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers.

1.3 Expédition

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'Acheteur même dans le cas où nous nous chargerions de l'expédition. Toute avarie doit être déclarée à l'arrivée et constatée par le transporteur.

1.4 Délai de livraison

Les délais courent à dater de la réception par notre société de la commande régulière et complète. Ils sont en tous cas prorogés en cas de retard dans l'envoi par le client de documents et renseignements nécessaires à la bonne exécution de la commande, même si ce retard n'est pas le fait du client. Les délais indiqués sont établis de bonne foi et ne peuvent sauf acceptation expresse de notre part donner lieu au paiement d'amende pour retard. En cas de force majeure, le délai sera revu en tenant compte des circonstances.

1.5 Responsabilités

Notre garantie est limitée à la qualité de nos produits. Si celle-ci est défectueuse, notre obligation se limite – quelles que soient les conséquences de ce défaut – au prix du produit. Aucun autre dommage n'est à notre charge, qu'il soit subi par l'Acheteur ou par un tiers à ce contrat, et ce quand bien même il s'agirait de dommages corporels. Au contraire, l'Acheteur devra nous garantir contre tout recours émanant de qui que ce soit, au cas où notre responsabilité viendrait à être mise en cause par le fait du produit fourni par nous en exécution du présent contrat.

1.6 Réclamations et renvois

Les réclamations autres que celles émises concernant les vices cachés ne seront pas admises si les marchandises ont été manipulées, si l'Acheteur a exécuté un travail quelconque à la marchandise sans l'assentiment spécial écrit et préalable de notre société, ou si les réclamations n'ont pas été signalées par écrit dans les huit jours de la livraison. Le Vendeur se réserve le droit de choisir entre le remplacement des marchandises refusées à juste titre et le remboursement du prix d'achat. En tout état de cause, la marchandise renvoyée voyagera aux risques et périls de l'Acheteur. Le renvoi sera fait franco nos locaux.

1.7 Paiement

Sauf spécification contraire, nos factures sont payables à 30 jours à partir de la date de facture. En cas de défaut de

payement à l'échéance, il est expressément convenu entre parties, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire, que: toute somme échue et non payée portera intérêt, de plein droit et sans mise en demeure, au taux EURIBOR à 3 mois, majoré de 2%.

1.8 Juridiction

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nivelles en Belgique sera seul compétent.